



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Affiché le 5 août 2020

Conseil d'Administration CCAS Compte rendu du 30 juillet 2020

Date de la convocation : 23 juillet 2020

Date d'affichage : 23 juillet 2020

Ouverture de la séance : 18 heures

Présents :

François VIVES - Corinne BRIQUET - Isabelle ROQUEBERT - Isabelle BANACHE - Marie-Noëlle VISE - Aline MARTRES - Juliette PARIS - Michel JUNQUA - Hanta FELDMANN - Ghislaine COLOMBIES

Absents :

Marie LASO

Procuration :

Marie LASO à François VIVES

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00.

Il donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte de gestion 2019
- Approbation du compte administratif 2019
- Affectation des résultats 2019
- Approbation du budget 2020

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

- Le Conseil d'administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des comptes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il soit procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y



compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 11

Contre : 0

Blanc ou nul : 0

Abstention : 0

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Madame Corinne BRIQUET, donne lecture du compte administratif 2019 du budget du CCAS dressé par Monsieur François VIVES, Président.

Le compte administratif doit être en tout point conforme au compte de gestion produit par Madame le Trésorière des Finances Publiques. Il présente les résultats de l'exécution du budget, constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser.

Les écritures passées au cours de l'exercice 2019 sur le budget CCAS de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières ont généré un résultat global cumulé de 23 723,52 €.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2019 et l'annexe au compte administratif jointe à la présente délibération, sous la Présidence de Madame Corinne BRIQUET, Vice-Présidente, et hors la présence de Monsieur François VIVES, Président,

Le Conseil d'Administration, délibérant sur le compte administratif du Budget CCAS de la commune pour l'exercice 2019 :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget CCAS de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières pour l'année 2019 selon les termes figurant dans le tableau ci-dessus, faisant ressortir un résultat global cumulé de 23 723,52 €,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du résultat de fonctionnement, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 9

Contre : 0

Blanc ou nul : 0

Abstention : 0

N'ont pas pris part au vote : François VIVES, Président – François VIVES pour Marie LASO

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2019

- Le Conseil d'administration, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de



l'exercice 2019 du CCAS,

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 23 723, 50 €.

- **DECIDE** de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 ainsi qu'il suit :

Affectation au compte de fonctionnement 002 Excédent de fonctionnement reporté	23 723,50 €
Affectation au compte d'investissement 001 Solde d'exécution d'investissement reporté	0,02 €

Pour : 11

Contre : 0

Blanc ou nul : 0

Abstention : 0

4. APPROBATION DU BUDGET 2020

Monsieur le Président donne lecture des propositions du budget primitif 2020 du Centre Communal d'Action Sociale.

Ce budget se présente comme suit :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	35 778,50 €	4 000,00 €
Recettes	35 778,50 €	4 000,00 €

Monsieur Michel JUNQUA note qu'une somme de 50 euros correspondant à de la taxe foncière reste inscrite au chapitre 11 Article 63512 du budget.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de la taxe foncière sur terrains nus. Le terrain en question devant prochainement accueillir le nouveau bâtiment des services techniques, le paiement sera à la charge de la commune après avis de la CCID.

Où l'exposé de Monsieur le Président, Le Conseil d'administration,

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2020 du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour : 11

Contre : 0

Blanc ou nul : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 19h00.

Fait à Sainte-Foy-de-Peyrolières le 03 août 2020.

Le Président, François VIVES

